



Communiqué
DMC : décisions du Tribunal de Commerce de Paris
du 5 mai 2008

Le Tribunal de Commerce de Paris, après analyse de la situation de trésorerie des sociétés de DMC a décidé le lundi 5 mai 2008 de placer DMC SA en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois, DMC Tissus en redressement judiciaire avec une période d'observation de trois mois et la chaîne de magasins Loisirs & Création en redressement judiciaire avec une période d'observation de deux mois.

Ces décisions donnent à chacune des sociétés de DMC, avec le soutien des administrateurs judiciaires, le temps nécessaire à la recherche de solutions permettant de préserver les intérêts des salariés, des actionnaires et de retrouver un avenir pour ces sociétés.

C'est une nouvelle période de la vie des sociétés de DMC qui s'ouvre aujourd'hui. Elle doit permettre, - par la mise en place de solutions adaptées-, de donner à chacune de ces sociétés les moyens de résister aux contraintes qui lui sont imposées, baisse du dollar face à l'euro, importations asiatiques et inquiétudes sur le pouvoir d'achat de la part des consommateurs.

Les trois sociétés ne peuvent compter, dans l'immédiat, que sur leurs seules ressources. Les décisions du Tribunal de Commerce leur en offrent la possibilité. La volonté des directions des sociétés, la qualité des savoir-faire des équipes et l'esprit de responsabilité exprimé par les représentants des salariés sont leurs meilleurs atouts pour rebondir.

Paris, le 5 mai 2008
